Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260115-2026_005-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Vote
A la majorité Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 23/01/2026
Et
Publication ou notification du : 23/01/2026

Date de la convocation : 09/01/2026

Date d'affichage : 09/01/2026

L'an 2026 et le 15 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de BOIVENT Joseph, Maire.

Présents : M. BOIVENT Joseph, Maire, Mmes : GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, LINAIS Sylvie, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM. : BRAULT Christophe, CATTEAU Jocelyn, ROUSSEAU Henri

Excusé(e)s avec procuration : M. ORRIÈRE Hubert a donné procuration à M. CATTEAU Jocelyn

Excusé(s) : Mme JOURDAN Marie-Thérèse

Absent(e)s : MM. BALAN Emmanuel, BARRAIN Cédric, MOTTAY Julien

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROYER Angélique

2026-005 Actualisation de la convention Multi-Accueil

La convention " Multi-Accueil " signée avec la commune de Louvigné du Désert a pour objet de définir les modalités de mise en oeuvre du partenariat entre les deux communes. Afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins du territoire, la crèche dotée initialement de 12 places, a augmenté sa capacité d'accueil à 24 places. Elle a ainsi intégré des nouveaux locaux au sein du pôle petite enfance situé au 9 Rue d'Alsace.

Cette convention est établie pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Il convient donc de réviser la convention entre les communes de Louvigné du Désert et de La Bazouge du Désert.

Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré, décide

D'ACCEPTER l'entrée en vigueur de cette convention au 1er janvier 2026 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention " Multi-Accueil " avec la commune de Louvigné du Désert.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/01/2026

Secrétaire de Séance,
ROYER Angélique

Maire,
BOIVENT Joseph

MAIRIE DE LA BAZOUGE-DU-DESERT 35 Ille et Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.